



Association Les 3S « Séniors Sportifs Seynois »

Règlement Intérieur Pétanque

Article 1- Généralités

L'activité se déroule sur le boulodrome de la plage de La Verne. En règle générale, toute attitude dangereuse ou incorrecte est à proscrire.

Article 2- Les objectifs et précautions

Les parties de pétanque se font en présence de l'animateur responsable. Les joueurs doivent être licenciés des 3S ou posséder une « passerelle ».

On se PARLE, on ne crie pas. - On est content d'avoir réussi une boule mais on ne se moque pas si l'adversaire a manqué la sienne. Développons la convivialité. Le silence est demandé en cas de tir.

Article 3 Les séances

Elles ont lieu 1 fois par semaine, l'après-midi. Les parties se déroulent sur les terrains désignés et se jouent dans les cadres délimités par l'animateur.

Article 4- Equipements

Tenue sportive adaptée et correcte.

Article 5- Sécurité

Les séances ne relèvent pas de la compétition ni de la performance. - Avec ou sans boules en main, ne pas courir sur le terrain. - Ne jamais traverser le terrain latéralement, si l'on doit sortir, le faire par l'arrière du jeu. - Les boules sont rapportées en main et non lancées, lorsque la partie est finie.

Article 6- Annulation de séance

L'heure et le lieu des séances sont définis par le programme général des activités des 3S « Séniors Sportifs Seynois ». En cas de changement d'heure, de lieu et à fortiori d'annulation de séance l'animateur informe individuellement chaque participant par le moyen le plus adapté (mail, SMS, téléphone...). Le respect de ces règles est le garant du bon fonctionnement et de la sécurité de chacun. Chaque joueur doit en prendre connaissance afin de respecter leurs applications.

L'animateur responsable de l'activité

Valentin Boscapomi